



Association Sportive Automobile "87"



Fédération
Française du
Sport Automobile



RALLYE REGIONAL AUTOMOBILE 87

LES MONTS DE BLOND

LES 26 & 27 AOÛT 2006

REGLEMENT PARTICULIER



Coupe de France des Rallyes 2006

Monts de BLOND



Championnat 2006
Comité régional du Sport
Automobile LIMOUSIN

REGLEMENT PARTICULIER

LISTE DES ADRESSES

Organisation et secrétariat

A.S.A. 87
370 rue François Perrin
87000 LIMOGES
Tel : 05.55.43.89.84 – 06.08.33.86.27.
Fax : 05.55.43.89.84

Comité d'Organisation

A.S.A. 87
370 rue François Perrin
87000 LIMOGES
Tel : 05.55.43.89.84 – 06.08.33.86.27.
Fax : 05.55.43.89.84.

Accueil des Officiels

Samedi 26 AOÛT de 9 h00 à 12 h00
Mairie de CIEUX

Mairie de Cieux

Vérifications techniques.

Mairie de Cieux

DIRECTION de COURSE
Collège Commissaires Sportifs
Salle des fêtes.

Remise des prix Mairie de CIEUX

Article : 1 : Organisation :

PROGRAMME

07 AOÛT 2006

- * Parution du règlement
- * Ouverture des Engagements

* **Samedi 19 AOÛT 2006**

- * Publication du carnet d'itinéraire.(road-book)

* **Mardi 22 AOÛT 2006**

- * Clôture des Engagements

- * Publication de la liste des engagés.
- * Attribution des numéros de départ.

• **Samedi 26 AOÛT 2006**

• **Vérifications Administratives.**

Vérifications administratives de 08h 00 à 12h00.

< Vérifications Techniques de 8 h 10 à 12 H 10.

< 1ère Réunion du Collège des commissaires Sportifs à 12 h 00 à la salle des fêtes.

< Affichage des équipages admis à prendre le départ et ordre des départs à 12 h 15.

Parc Fermé de départ : Stade Municipal

< Départ de l' étape à 12 h 30.

< Arrivée de l' étape à 24 h 30

- Affichage des résultats

•

* **Dimanche 27 AOÛT 2006**

Parc fermé : Stade municipal

< Arrivée du Rallye à 0 h30

- **Vérifications finales**

- **Garage VISCAT**

- **Remise des Prix le 27 AOÛT 2006**

- **à 10 h 30**

Direction de Course Délégué ES:

L'association Sportive 87 organise le
RALLYE des Monts de Blond les 26 & 27 AOÛT 2006
Le présent règlement à été enregistré à la FFSA
Sous le N° **R** en date du :

Comité d'Organisation

Président : Jean-Pierre GROS
Vice président : Roger DESMOULINS
Secrétaire : Florence PATIER
Delphine FLACASSIER
Trésorier : Gilles LUCQUIAUD
Membres : Jean-Michel BRIAT
Colette DELMOND
David COUDERT
J.P. FLACASSIER
Eric BOURDACHE
Eric FAURE
Fabien CHABANTE

Permanence du Rallye

De la date d'ouverture des engagements, jusqu'au vendredi 25
Août 2006

A . S . A . 87

370 rue François PERRIN - 87000 LIMOGES
Tel-Fax 05 55 43 89 84 ou 06 08 33 86 27

Du samedi 26 Août 2006 à 7 h 00
au Dimanche 27 Août 2006 à 10 h 00

Mairie de CIEUX

Tel : 05 55

Organisateur technique

MAIRIE DE CIEUX

1.1 – Officiels :

Collège des Commissaires sportifs :

Président : Serge RIBIERRE lic : 17315- 17-08
Membres : Raymond GIBEAULT lic : 16494 – 17-22
Jean-Pierre MANCINELLI lic : 27809 – 17-21
Jean Michel BRIAT lic : 110768 – 17-22

Direction de Course :

Directeur : Roger DESMOULINS lic : 04799 – 17-22
Adjoint : Nathalie MONZAT lic 43601- 1705
Luc BEAL lic 9660 - 1721

Tableau d'affichage Officiel :

Pendant toute la durée du rallye
Salle des Fêtes et Parc

1.2 – Eligibilité.

Le rallye des MONTS de BLOND Compte pour :

Adjoint à la direction de course délégué ES :

Directeur ES : Martial LEGUE lic : 2349 - 1706
Adjoint : Michel VAURY lic : 1059 - 17-05
Directeur ES : Laurent TEILLARD lic : 10182– 17-05
Adjoint : Christian RAINAUD lic : 06150 - 11-01

Mise en place : Eric BOURDACHE lic : 1722 – 3026
Délégué Parcs : Jean-Pierre FLACASSIER lic : 1722 -36959

COMMISSAIRES SPORTIFS Délégués ES

Daniel AUPETIT lic : 11595 – 17-22
Cathy MAURIN lic : 161359 - 17-22

Commissaires Techniques

Responsable : Jean-Louis BOSC lic : 14848 - 08-14
Cédric DAURAT lic : 111570 - 17-22
Marcel TOURTE lic : 111098 - 17-08

Chargés des relations avec les Concurrents

Roland LAVERGNE lic : 7041– 17-06
Jean-Marie NOZIERE lic : 18970 – 11-06

Médecin Chef : Michel TOUCHARD

Chronométrateurs.

Responsable : Sylvie BUZZIGHIN lic : 37279 - 1006
Alain BASTIER lic : 24305 –11-08
Colette DELMOND lic 48038 – 17-22
Danielle MITRAC lic : 6151 – 11-01
Joëlle FAURY lic : 161358 – 17-22

Commissaire Chargé des parcs

Hubert MILLET-LAGE lic : 8505 - 17-14

Chargé des relations avec la presse

David COUDERT

Chargé de la mise en place, et Commissaires

Philippe BONNAUD - 17-22
Jean-Pierre FLACASSIER lic : 36959 - 17-22

Avec la participation des commissaires de l'asa 87, de l'asa Mauve
de l'asa St Martial, de l'asa Terre de St Junien, de l'asa Correze
Du Comité Régional Limousin et des Comités limitrophes

Permanence du Rallye

De la date d'ouverture des engagements, jusqu'au vendredi 25Août
2006

A . S . A . 87

370 rue François PERRIN – 87000 LIMOGES
Tel-Fax : 05 55 43 89 84 ou Port : 06 08 33 86 27

Tableau d'affichage pour information

Parc Fermé et Regroupement

pour des raisons de sécurité , le stationnement et
l'assistance des voitures sont strictement interdits

- La coupe de France des Rallye 2006
- Le Championnat du Comité du Limousin 2006

1.3 Vérifications.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 26 Août 2006.

Vérifications administratives de 8 h à 12 h : Mairie de Blond

Vérifications techniques : de 08 h10 à 12h10 face à la Salle des fêtes

Vérifications finales éventuelles seront effectuées :

Garage VISCAT

Taux horaire de la main d'oeuvre 40 €

Article 2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA. Des rallyes

Article 3 .CONCURRENTS et PILOTES.

3.1 – Demande d'engagement –inscription

3.1.5 -Toute personne qui désire participer au Rallye des Monts de Blond. doit adresser au secrétariat du rallye la demande la demande D'engagement dûment complétée, avant le Mardi 22 Août 2006 à minuit(cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 - Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures.

3.1.1 - Concurrents admis

conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes.

3.1.11.1 – Droits d'engagement

Les droits d'engagements sont ainsi fixés :

Avec publicité facultative des organisateurs 220 €

Sans la publicité facultative des organisateurs 440 €

Pour les pilotes de L'ASA. 160 €

3.1.12 – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2 – Equipages.

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

3.3 – Ordre de départs.

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 4 – VEHICULES ET EQUIPEMENT

4.1 – Voitures Autorisées

Conforme aux prescriptions de l'annexe (J) du code sportif

Pour les voitures du groupe GT de série, s'il y a moins de 5

Partants dans une des deux classes qui le composent, les

Concurrents de celle-ci seront classés dans la classe

Correspondante du group N/FN (GT9) avec N/FN3, GT10

Avec N/FN 4)

4.2 – Pneumatiques : réglementation de l'utilisation

Des pneumatiques.

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

4.3 - Assistance

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

en dehors des zones d'assistance autorisées indiquées Au carnet d'itinéraire.

Les temps d'assistance dans les zones autorisées sont inclus dans les temps impartis en tenant compte de moyennes de vitesse raisonnables à respecter sur les secteur de liaison.

Ces temps figurent pour information sur l'annexe itinéraire et seront indiqués sur les carnets de bord..

4.3.2.3 – Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes.

Article 4.3.3 La mise hors course prévue du règlement standard sera strictement appliqué.

Article 5 – PUBLICITE.

Les publicités obligatoires et facultative seront Communiquées par un additif au présent règlement

particulier sauf accord préalable des organisateurs, la **pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement**

Interdite. Toute action publicitaire ou de forme

S'appuyant sur l'image de marque du "Rallye des Monts de Blond" devra être autorisée par les organisateurs

Article 6 – SITE et INFRASTRUCTURES

6. - Description

Le Rallye des Monts de Blond représente un Parcours de 58.600 Km. Il est divisé en 1 étape et 4 sections d'une longueur de : 45,160 Km

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1MONTMEZERIE....6,700Km
- ES 2BOISSOURNET.....8,500Km
- ES 3 MONTMEZERIE...6,700Km
- ES 4 BOISSOURNET.....8,500Km
- ES 5 MONTMEZERIE...6,700Km
- ES 6 BOISSOURNET.....8,500Km

L'itinéraire figure dans l'annexe ITINERAIRE

6.2 - Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

6.2.6 - Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et du code de la route

Le nombre de passage en reconnaissance est limité **à 4 passages maximum.**

Les reconnaissances sont autorisées :

Samedi 26 Août 2006

et pour des exceptions du à d'autres épreuves,

le Vendredi 25 Août 2006

De 7h30 à 12 h00.

De 7h30 à 12 h00.

Des contrôles seront mis en place par l'organisation

6. 3 – Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

6. 4 – Circulation

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 7 – DEROULEMENT du RALLYE

7. 1 – Départ

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

7. 2 – Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7. 2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chefs de poste : < chasubles>
- Commissaires : combinaisons blanche
- - Officiels : < chasubles>

7. 3 – Contrôle de passage (CP), contrôle Horaire (CH)

Mise Hors Course

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

7. 4 – Contrôle de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

7. 5 – Epreuves spéciales (ES)

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

7. 6 – Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 8 –RECLAMATIONS , APPELS.

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 9 – CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA. Des Rallyes

Article 10 – PRIX et COUPES

Les prix se répartissent comme suit selon le classement Général final et ne sont pas cumulables. Sauf le Scratch

Classement Général

1^{er} 300 €
2^{ème} 210 €
3^{ème} 110 €

TOTAL 690 €

Classement Groupe

1^{er} 220 € si plus de 5 partants
1^{er} 100 € si moins de 5 partants
2^{ème} 120 € si plus de 5 partants
3^{ème} 80€ si plus de 10 partants
Total2200 €

Classement Classe

1^{er} 220€ si plus de 5 partants
2^{ème}110€ si plus de 5 partants
3^{ème} 70 € si plus de 10 partants
Total7040 €

Classement équipage Féminin

1^{ère} 200 €

Total des prix distribuables : 9820 €

Coupes : des coupes récompenseront :

- Les trois premier de scratch
- les vainqueurs de groupe
- Les vainqueurs de classe

5 Commissaires de route (tirage au sort)

Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le dimanche 26
Septembre à 10 h 30 à la salle des Fêtes.